

**Aux
Parents des jувénistes nouvellement admis pour
l'année scolaire 2020-2021**

Objet : Informations sur les conditions pour l'admission et la formation au juvéнат Saint Joseph

Chers parents,

Vous voudrez bien prendre connaissances de cette présente note et en discuter avec votre enfant avant la date de la rentrée. Cela facilitera l'application du règlement intérieur et permettra une meilleure gestion de la vie quotidienne au Juvénat pour une bonne formation humaine et religieuse.

A/ Indications avant l'entrée au Juvénat.

1. Le choix de venir au Juvénat est surtout une démarche personnelle de l'enfant et cette démarche est soutenue par les parents et les autres acteurs de son éducation.
2. La connaissance du règlement intérieur (disponible sur le site : www.jasafa.com) et l'engagement personnel à son application sont un préalable à l'intégration au Juvénat.
3. L'option pour le régime de l'internat au Juvénat comporte des exigences et un certain risque, car un comportement jugé contraire aux recommandations du règlement peut, à tout moment de l'année scolaire entraîner le renvoi du Juvéniste désobéissant. Cela peut poser à ses parents des problèmes d'inscription, de logement, de déplacement et de restauration pour la suite de l'année scolaire. L'administration du Juvénat n'est pas tenue de résoudre ces problèmes causés par la désobéissance des candidats.
4. Le régime d'internat n'est pas accessible et ne convient pas à tout le monde. Il est possible que l'élève reste dans sa famille pour poursuivre un cheminement vocationnel. Il se fera accompagner par le Juvénat de Sâaba. Des rencontres sont prévues au cours de l'année scolaire et pendant les vacances pour ceux qui choisissent cette formule.
5. Les frais de pension et de scolarité représentent un montant important. Les parents sont invités à donner une contribution de trois cent cinquante mille (350 000) francs pour l'année scolaire.
6. Critère de réussite. La moyenne pour passer à une classe supérieure est de 11/20. Le redoublement n'est pas autorisé en classe de 3^{ème} et de terminale.
7. Le Juvénat abrite en son projet éducatif un Centre Incubateur qui prévoit pour les jувénistes un cursus de formation intégrée en élevage, transformation fruits et légumes, musique et Arts du spectacle.
8. Pour les activités domestiques et d'hygiène générale, du matériel est utile tout au long de l'année. Balais à manche, râteau, pelle, pioche...). Plutôt que d'apporter ces outils, un montant de mille (1000) francs est demandé annuellement (à chaque parent) pour un achat groupé, uniforme et renouvelable du matériel de travail.
9. Pour le service de photocopies des devoirs, des impressions des bulletins mensuels et de documents divers, une rame de feuilles format A4 est demandée annuellement à chaque parent.
10. Pour la santé, les frais de consultations et d'ordonnances médicales sont assurés par les parents. Cependant, une caution santé de 10.000 est demandée pour chaque jувéniste.
11. Pour la vie spirituelle (les prières quotidiennes et la lecture constante de l'Évangile), chaque Juvéniste apporte une bible et le livret de prière intitulé « **Seigneur Jésus** ». Ces deux documents font partie du contrôle en début d'année et à chaque retour des congés.
12. La confirmation de la place au juvéнат est faite par la somme de 20.000 f cfa non remboursable avant le 31 août 2020 au Secrétariat du Juvénat.